



www.afcd.be

Association Francophone des Clubs de Danse asbl

A L'ATTENTION DU MÉDECIN

Au-delà de son aspect administratif, le document que nous vous soumettons a pour objectif de permettre la pratique sportive de votre patient en toute sécurité.

Certificat médical d'aptitude physique

Saison : -

Nom du club :

Activité : danses de salon et de loisirs

*Je soussigné, docteur en médecine, déclare par la présente avoir interrogé et examiné personnellement ce jour :
(à compléter lisiblement en caractère d'imprimerie)*

Madame, Monsieur : Prénom :
(nom de jeune fille pour les femmes mariées)

Adresse :

Né(e) le : Téléphone :

E-mail :

Il/elle ne présente pas, sur base des examens réalisés, de contre-indication à la pratique des activités organisées dans le cadre des danses sportives et de loisirs.

Recommandations :

.....

Cachet du médecin

Fait à :, le

Signature :

Ce document complété et signé doit être rentré auprès du secrétariat de votre club

Je soussigné donne mon autorisation au traitement de données relatives à la santé et/ou autres données sensibles.

Fait à le

Signature précédée des mots « lu et approuvé »

Par la présente, vous donnez votre consentement à votre club pour le traitement des données relatives à votre santé et à celle des enfants mineurs à l'égard desquels vous êtes titulaire de l'autorité parentale ainsi qu'au traitement des autres données sensibles visées par l'article 9 du RGPD et ce, lorsqu'elles sont nécessaires à la gestion des sinistres dans lesquels vous ou vos enfants êtes impliqué(s).

Ces données seront traitées avec la plus grande discrétion et uniquement par les personnes habilitées à le faire. Les obligations du responsable des données en la matière sont détaillées dans la clause « Protection des données personnelles » reprise ci-après.

Ce consentement peut être retiré à tout moment mais cela n'invalidera en rien les traitements de données déjà effectués. Par ailleurs, dans ce cas, l'assureur pourrait se trouver dans l'impossibilité de donner suite à vos demandes d'indemnisation de sinistre(s) et de traiter vos dommages corporels.

Protection des données personnelles

Soucieux d'appliquer la nouvelle réglementation RGPD protégeant vos données personnelles, votre club, en sa qualité de responsable du traitement de vos données personnelles, s'engage pleinement à respecter vos droits en la matière.

Votre club traite vos données sur les bases juridiques suivantes :

- afin de respecter toutes les obligations légales, réglementaires et administratives auxquelles il est soumis ;
- pour des raisons qui relèvent de son intérêt légitime, au premier rang desquelles figurent la sauvegarde de ses intérêts propres et de ceux de ses membres.

Il peut éventuellement communiquer ces données à d'autres parties, (par exemple tuteur, avocat, médecin, assureur), mais uniquement en cas de nécessité pour le traitement de votre sinistre (évaluation, indemnisation, règlement).

Vos droits

Vous pouvez consulter vos données personnelles et les faire corriger, compléter, modifier ou supprimer lorsqu'il y a une raison à cela.

Vous avez le droit de porter plainte si vous estimez que le traitement des données ne se fait pas dans le respect des lois et des règles en vigueur, auprès de l'Autorité chargée de la protection des données : <http://www.privacycommission.be/fr>

Durée de conservation de vos données

Vos données sont conservées aussi longtemps que vous êtes membre du club et au maximum, aussi longtemps que cela est nécessaire pour le traitement du sinistre dans lesquels vous ou vos enfants êtes impliqué(s).